

## LE SENS NATIONAL

---

Il ne suffira point à l'État français d'avoir constitution bien ordonnée, limites précises, armature économique, population homogène. Son existence et son développement seront liés à des assises non seulement matérielles, mais surtout morales. Un certain *esprit* sera indispensable à son maintien et à son progrès. Ses habitants auront dû former en leur âme un sentiment, un sens, le sens national, commun à chacun d'eux. Comment les Canadiens français peuvent-ils dès maintenant faire croître cette puissance intérieure, de quel aliment la devront-ils constamment fortifier ?

Pourquoi ne pas écrire ici "patriotisme canadien-français" ? Si difficile qu'elle semble à saisir, il existe une différence entre "patriotisme" et "sens ou sentiment national". Sous cette dernière appellation l'on voit mieux la conscience des origines et celle des intérêts communs aux membres d'une collectivité. "Patriotisme" et "sens national" renferment tous deux l'amour du pays, l'attachement aux êtres et aux choses qui le constituent; mais l'on aperçoit plus clairement, par le second que par le premier, l'ensemble des idées et des sentiments sur lesquels se posent cet amour et cet attachement. Le sens national, c'est un patriotisme, mais un patriotisme conscient; une force, non aveugle, mais disciplinée et constamment guidée à la lumière de l'esprit. C'est un sens et donc une faculté, une aptitude de l'âme, gouvernant le citoyen dans l'accomplissement de ses actes privés et publics, les ordonnant tous au bien général du pays. Il éclaire l'idée qu'un peuple se fait de sa person-